

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2014**

Date de la convocation : 24 Avril 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Nombre de Conseillers Municipaux qui ont pris part aux délibérations : 33

Président : Pascal CHARMOT, Maire

Secrétaire élu(e) : Anaïs NADAROU

Membres présents à la séance : 28

Caroline ACQUAVIVA, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Corinne DE LAVISON BERNARD, Alice DE MALLIARD, Laurence DU VERGER, Pauline FRANCOIS, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Anne-Claire HAENTJENS, Célia KAHOUADJI-MOUSLI, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Olivier PONCIN, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Claire SCHUTZ, François SINTES

Membres absents donnant pouvoir : 5

Marie-Odile BUSSON, pouvoir à Marie RIEUSSEC
Marie-Thérèse FAYOLLE, pouvoir à Julien RANC
Matthieu GRISENDI, pouvoir à Louis PALAZON
Emmanuel OBERTHUR, pouvoir à Régis LABAUNE
Françoise ROUSSELOT, pouvoir à Pierre MARTIN

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 Avril 2014 comprenant uniquement les délibérations est approuvé à l'unanimité.

2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

- Décisions du maire portant mise à disposition d'un équipement sportif municipal – utilisation extraordinaire avec :
 - Collège Jean-Jacques ROUSSEAU (n°DC 2014-29)

3 – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : ELECTION DES MEMBRES

Conformément à l'article L2121- 22 du CGCT et au Règlement intérieur du Conseil municipal comme délibéré le 17 avril 2014, **il est proposé au Conseil municipal de mettre en place 4 commissions permanentes composées chacune de 17 membres dont le maire, soit :**

- 12 membres de la liste *Ensemble, Osons Autrement Tassin la Demi-Lune*
- 2 membres de la liste *Mieux vivre à Tassin la Demi-Lune*
- 2 membres de la liste *Pour Tassin évidemment*

Après avis favorable à l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider les noms des membres suivants communiqués par les responsables de liste :

- pour la commission ANIMATIONS chargée d'instruire les affaires qui lui sont soumises au titre des domaines suivants : La culture - Le sport - Les loisirs - Les manifestations festives

Alice de MALLIARD
Anne-Claire HAENTJENS
Christine BOULAY
Claire SCHUTZ
Eric GAUTIER
François SINTES
Guillaume GIRAUD
Matthieu GRISENDI
Michel CADILLAT
Marie-Odile BUSSON
Pierre BERGERET
Célia KAHOUADJI-MOUSLI
Laurence DU VERGER
Marie-Thérèse FAYOLLE
Corinne DE LAVISON BERNARD
Pierre MARTIN

- **pour la commission CADRE DE VIE** chargée d'instruire les affaires qui lui sont soumises au titre des domaines suivants : L'urbanisme - L'environnement - La voirie - Les travaux du patrimoine - Les déplacements - Le stationnement

Alice de MALLIARD
Caroline ACQUAVIVA
Christian LAFAYE
Christine GARRIGOU
Célia KAHOUADJI-MOUSLI
Emmanuel OBERTHUR
Jacques BLANCHIN
Katia PECHARD
Louis PALAZON
Marie RIEUSSEC
Pauline FRANCOIS
Régis LABAUNE
Marie-Thérèse FAYOLLE
Julien RANC
Françoise ROUSSELOT
Olivier PONCIN

- **pour la Commission RESSOURCES** chargée d'instruire les affaires qui lui sont soumises au titre des domaines suivants : Les budgets - Les rapports financiers Les ressources humaines - Le tableau des effectifs - L'économie L'emploi

Anaïs NADAROU
Christian LAFAYE
Christine BOULAY
Corentin REMOND
Emmanuel OBERTHUR
Eric GAUTIER
Louis PALAZON
Matthieu GRISENDI
Michel CADILLAT
Pauline FRANCOIS
Pierre BERGERET
Régis LABAUNE
Guy LAURENT
Julien RANC
Olivier PONCIN
Pierre MARTIN

- **Pour la commission SOLIDARITE** chargée d'instruire les affaires qui lui sont soumises au titre des domaines suivants : La famille - La jeunesse - La petite enfance - Les personnes âgées - Le logement - La citoyenneté - L'enseignement

Anaïs NADAROU
Anne-Claire HAENTJENS
Caroline ACQUAVIVA
Christine GARRIGOU
Claire SCHUTZ
Corentin REMOND
François SINTES

Guillaume GIRAUD
Jacques BLANCHIN
Katia PECHARD
Marie RIEUSSEC
Marie-Odile BUSSON
Laurence DU VERGER
Guy LAURENT
Corinne DE LAVISON BERNARD
Françoise ROUSSELOT

4 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : DESIGNATION DES MEMBRES

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit que soit instituée, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (communes de plus de 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du Conseil municipal.

La Commission Communale des Impôts Directs est notamment chargée de dresser, avec le représentant de l'Administration, la liste des locaux de référence et de locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux. Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et des propriétés non bâties. Elle formule des avis sur des réclamations portant sur la taxe d'habitation.

Les **huit** commissaires **titulaires** ainsi que les **huit** commissaires **suppléants** seront désignés par les soins du Directeur Régional des Finances Publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône sur une liste de contribuables, **en nombre double**, dressée par **délibération du Conseil municipal**. Les commissaires proposés doivent remplir les conditions décrites dans l'annexe jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dresser la liste de ces contribuables comme suit :

Titulaires :

- Pierre BERGERET
- Marie RIEUSSEC
- Matthieu GRISENDI
- Jacques BLANCHIN
- Christine GARRIGOU
- Valérie JACQUEY
- Julien RANC
- Françoise ROUSSELOT

Suppléants :

- Katia PECHARD
- Eric GAUTIER
- Célia KAHOUADJI-MOUSLI
- Corentin REMOND
- Michel CADILLAT
- Jean TESTA
- Laurence DU VERGER
- Pierre MARTIN

- Louis PALAZON
- Anaïs NADAROU
- Pauline FRANCOIS
- François SINTES
- Marie-Odile BUSSON
- Christine BOULAY

- Caroline ACQUAVIVA
- Guillaume GIRAUD
- Claire SCHUTZ
- Anne-Claire HAENTJENS
- Emmanuel OBERTHUR
- Alice de MALLIARD

- Guy LAURENT
- Olivier PONCIN

- Marie-Thérèse FAYOLLE
- Corinne DE LAVISON BERNARD

5 – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS (DSP) : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la composition de la Commission de Délégation de Services Publics (DSP) comprend :

- le Maire ou son représentant
 - 5 membres titulaires et 5 suppléants
- du Conseil municipal élus en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite à l'élection du Maire et des adjoints en date du 5 avril 2014 et conformément à la délibération n° 2014/13 du 17 avril 2014, **il est donc proposé au Conseil municipal d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.**

Monsieur le Maire désignera, par arrêté, un Président suppléant pour le représenter, en cas d'empêchement ou d'indisponibilité.

La liste unique proposée par les 3 listes représentées au conseil municipal est la suivante :

1. Marie RIEUSSEC
2. Christine GARRIGOU
3. François SINTES
4. Célia KAHOUADJI-MOUSLI
5. Laurence DU VERGER
6. Jacques BLANCHIN
7. Anaïs NADAROU
8. Marie-Odile BUSSON
9. Michel CADILLAT
10. Olivier PONCIN

Dans la mesure où les 3 listes sont représentées au sein de cette commission, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les membres suivants de la Commission de DSP :

En qualité de membres titulaires :

1. Marie RIEUSSEC
2. Christine GARRIGOU
3. François SINTES
4. Célia KAHOUADJI-MOUSLI
5. Laurence DU VERGER

En qualité de membres suppléants :

6. Jacques BLANCHIN
7. Anaïs NADAROU

8. Marie-Odile BUSSON
9. Michel CADILLAT
10. Olivier PONCIN

6 – MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

A la rentrée de septembre 2013, 1 296 enfants étaient inscrits dans nos écoles maternelles et élémentaires publiques.

En 10 ans, l'effectif des élèves des écoles publiques a augmenté de 274 élèves, soit 28% d'augmentation, ce qui correspond en moyenne à une classe par an.

L'augmentation des constructions a notamment apporté beaucoup de nouveaux élèves en centre-ville. Cette progression a été absorbée en partie par les écoles en capacité d'accueil. Mais l'an dernier, pour la rentrée 2013, les nouveaux élèves étant de plus en plus nombreux en centre-ville, l'urgence a nécessité l'installation de 4 salles de classes en préfabriqués dits modulaires à la maternelle Demi-Lune.

Aussi, afin de comprendre et de maîtriser cette évolution, une prospective concernant les effectifs scolarisés en classes élémentaires et maternelles a été élaborée selon des paramètres observés ces 10 dernières années. Nous avons ajouté à ces données prospectives les naissances domiciliées sur la commune et les enfants nouvellement arrivés à Tassin la Demi-Lune dans les logements neufs, selon un ratio observés ces dernières années.

En 2023, le modèle prévoit 1590 élèves soit l'équivalent de 13 classes supplémentaires ces 10 prochaines années.

Pour rappel, les seuils académiques actuels prévoient l'ouverture d'une classe en élémentaire à 27 élèves et en maternelle à 33 élèves.

Selon l'article L212-7 du code de l'éducation, « dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal. » Ainsi, le territoire communal est découpé en plusieurs secteurs permettant l'affectation des élèves en fonction de leur lieu de résidence.

La dernière modification de la sectorisation étendant le secteur Leclerc - Prévert a été réalisée par délibération n°D2008/43 le 29 avril 2008.

La prospective réalisée démontre ainsi la nécessité de modification de la sectorisation pour assurer une meilleure répartition des effectifs entre les groupes scolaires du centre-ville et ceux en capacité d'accueil (Baraillon, Alai).

Plusieurs simulations de sectorisations ont été présentées aux directeurs d'école.

A l'issue de ces rencontres et de ces travaux, la proposition figurant en annexe apparaît être la plus à même de répondre aux objectifs suivants :

1. dès la rentrée 2014, alléger les effectifs des écoles du centre, en particulier ceux des 2 écoles maternelles
2. amorcer la croissance du nouveau groupe scolaire d'Alai qui ouvrira à la rentrée scolaire 2015
3. maintenir l'effectif du groupe scolaire du Baraillon

Pour rappel, l'inscription d'un élève est réalisée pour un cycle entier. Aussi, l'impact de la modification de la sectorisation sera progressif au fil des années scolaires puisqu'elle concerne les nouveaux élèves inscrits.

Cependant, l'évolution des effectifs devra faire l'objet d'un suivi précis et régulier et la sectorisation qui vous est proposée pourra évoluer dans les prochaines années, notamment pour prendre en compte la programmation d'un nouvel équipement scolaire.

Cette proposition ayant été présentée aux directeurs d'écoles ainsi qu'aux représentants des parents d'élèves des écoles publiques, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier la sectorisation scolaire sur le territoire de la commune et de l'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2014 conformément à la carte jointe en annexe.

Pascal CHARMOT remercie les services pour le travail de préparation et d'analyse, pas seulement maintenant mais avant, dans les mois et même l'année qui a précédé le changement d'équipe. Il remercie également l'adjointe qui avait en charge ce dossier ainsi que Mme Schutz qui s'est investie complètement dans le sujet de la carte scolaire qui est très complexe, très difficile, où les solutions sont toujours délicates à organiser au mieux. Ce fut un travail de continuité et un travail utile qui permettra d'atteindre l'objectif de soulager les écoles du Centre, de préparer l'arrivée de nos enfants dans l'école d'Alai et de maintenir l'école Baraillon dans son périmètre sans risquer de fermeture de classe. Cette décision nous permettra avec les familles, avec les directeurs d'écoles et les enseignants d'anticiper les années qui viennent sans exclure la possibilité qu'à échéance de 3 ou 4 ans des ajustements soient nécessaires (les estimations qui sont faites sur 10 ans peuvent évoluer). Pour l'heure, cela nous permettra de répondre très prochainement aux demandes des familles et que nos écoles fonctionnent dans des conditions meilleures que si cette décision n'avait pas été proposée ce soir.

7 – CONSEILS D'ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES : DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans chaque école maternelle et élémentaire, le conseil d'école est composé des membres suivants :

Le directeur d'école, président

Le maire ou son représentant

Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Les enseignants de l'école

Les représentants des parents d'élèves

Le délégué départemental de l'Éducation Nationale

L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner comme délégués :

Eric GAUTIER

Caroline ACQUAVIVA

Marie-Odile BUSSON

pour assister le représentant du Maire dans les conseils des écoles suivantes :

Ecoles maternelles
 Jacques Prévert
 Demi-Lune
 Baraillon
 Alai

Ecoles élémentaires
 Berlier Vincent
 Leclerc
 Baraillon
 Alai

Le représentant du maire dans les conseils d'écoles primaires publiques est Claire SCHUTZ.

8 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – VILLE EXERCICE

Au vu de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif 2013 de la commune dont les soldes d'exécution s'équilibrent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2013	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	13 748 849,45 €
Recettes	16 591 634,70 €
Résultat de l'exercice 2013	+ 2 842 785,25 €
Résultat reporté de l'exercice 2012	+ 19 076,94 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION	+ 2 861 862,19 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 417 571,50 €
Recettes	6 678 223,73 €
Résultat de l'exercice 2013	- 739 347,77 €
Résultat reporté de l'exercice 2012	- 2 144 024,33 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION	- 2 883 372,10 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	2 730 725,67 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement	2 759 271,60 €
RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER	+ 28 545,93 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	+ 7 036,02 €

Monsieur le Maire qui a quitté la salle n'a pas pris part au vote et Monsieur Guy LAURENT, doyen d'âge, a assuré la présidence pour le vote.

Récapitulatif des taux d'exécution du budget 2013

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 98%

		Crédits 2013 (BP + DM)	C.A. 2 013	Tx de Réalisation des dépenses
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 789 684	2 659 095	95,32%
012	FRAIS DE PERSONNEL	6 162 540	6 070 572	98,51%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	58 500	58 125	99,36%
023	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTI.	1 335 000		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	3 942 746	3 902 139	98,97%
66	CHARGES FINANCIERES	342 000	281 208	82,22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 530	54 635	98,39%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	749 000	723 077	96,54%
DEPENSES		15 435 000	13 748 849	98%*

*Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en ne tenant pas compte du virement à la section d'investissement

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 108%

		Crédits 2013 (BP + DM)	C.A. 2013	Tx d'émission des recettes
002	SOLDE SECTION DE FCT 2012	19 077		
013	ATTENUATION DE CHARGES	50 000	71 691	143,38%
70	PRODUIT DES SERVICES & DU DOMAINE	339 000	392 083	115,66%
73	IMPOTS ET TAXES	12 036 251	12 945 170	107,55%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 846 172	2 931 292	102,99%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	129 500	184 784	142,69%
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000	66 616	444,10%
RECETTES		15 435 000	16 591 635	108%*

*Taux d'encaissement des recettes de fonctionnement en ne tenant pas compte du solde N-1

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 71 %

		Crédits 2013 (BP + DM)	C.A. 2013	Tx de réalisations des dépenses
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	1 450 150	1 243 790	86%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 377	93 611	73%
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	177 812	148 709	84%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 315 727	1 729 313	52%
205	EXTENSION BARAILLON	240 460	202 528	84%
206	RECTRUCTION ALAI	1 147 996	529 745	46%
207	BATIMENT MULTI ASSOCIATIF	2 424 909	2 119 887	87%
208	EXTENSION MATERNELLE DEMI-LUNE	1 370 000	1 280 573	93%
991	RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE	53 820	0	0%
993	AMENAGEMENT JARDINS HDV	51 687	51 687	100%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	105 000	17 728	17%
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2012	2 144 024		
DEPENSES		12 609 964	7 417 572	71%*

*Taux de réalisation des dépenses d'investissement en ne tenant pas compte du solde N-1

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 57%

		Crédits 2013 (BP + DM)	C.A. 2013	Tx d'émission des recettes
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FCT	1 335 000		
10	DOTATIONS	792 000	818 954	103%
106 8	EXCEDENT DE FCT CAPITALISE	3 018 156	3 018 156	100%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	432 512	236 154	55%
16	EMPRUNTS	5 712 110	1 616 359	28%
205	EXTENSION BARAILLON	280 733	135 733	48%
207	BATIMENT MULTI ASSOCIATIF	185 453	111 153	60%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		909	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	749 000	723 077	97%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	105 000	17 728	17%
RECETTES		12 609 964	6 678 224	57%*

*Tx d'émission des recettes en ne tenant pas compte du virement de la section de fonct.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles
de Fonctionnement

16 591 635 €

Dépenses réelles
de Fonctionnement

13 025 773 €

dont Intérêts de la dette

281 208 €

Epargne Brute

3 565 862 € 21%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Epargne Brute

3 565 862 €

Capital dette*

879 790 €

Epargne Nette

2 686 072 €

Epargne Nette

2 686 072 € 44%

Emprunt

1 250 000 € 20%

Ressources Externes

1 305 263 € 21%

Solde 2012 Fct affecté en Inv.

3 018 156 €

Dépenses d'équipement
brut

6 156 053 €

SOLDE

2 103 437 €

SOLDE D'INVESTI. 2012 Reporté

-2 144 024,33

SOLDE DE FCT 2012 Reporté

19 076,94

RESULTAT DE CLOTURE 2013**

-21 509,91

* Montant du compte 16 hors crédits revolving (364 000 €)

** Résultat de clôture hors balance des restes à réalisés

Pascal CHARMOT remercie le Conseil municipal pour cette approbation à l'unanimité et aussi au nom du maire précédent qui a assuré la responsabilité de l'exécution de ce budget avec d'autres élus ici présents. C'est un exercice qu'il a eu la responsabilité de mener et nous avons constaté ensemble que la conduite de la gestion municipale a répondu à un certain nombre d'objectifs fixés, dans la maîtrise des dépenses, le contrôle des recettes et la conduite de projets et de réalisations sur l'année 2013.

9 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 - BUDGET VILLE

Au terme de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil municipal de valider le compte de gestion 2013 établi par le Trésorier principal de Tassin la Demi-Lune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après vérification, il s'avère que les résultats budgétaires inscrits au compte de gestion de la Ville sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le compte de gestion 2013 de la Ville établi par le Trésorier principal de Tassin la Demi-Lune.

10 – AFFECTATION DU SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2013 AU FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2014 - VILLE

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les réserves à inscrire au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter la totalité du solde de la section de fonctionnement 2013, soit + 2 861 862,19 €, au financement de la section d'investissement 2014.

11 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : BUDGET ANNEXE THEATRE DE L'ATRIUM

Au vu de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif 2013 du THEATRE de L'ATRIUM dont les soldes d'exécution s'équilibrent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2013	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	593 820,15 €
Recettes	600 536,48 €
Résultat de l'exercice 2013	+ 6 716,33 €
Résultat de l'exercice 2012	+ 8 959,18 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION	+ 15 675,51 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	42 043,00 €
Recettes	36 926,97 €
Résultat de l'exercice 2013	- 5 116,03 €
Résultat de l'exercice 2012	+ 6 467,49 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION	+ 1 351,46 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	+ 17 026,97 €

Monsieur le Maire qui a quitté la salle n'a pas pris part au vote et Monsieur Guy LAURENT, doyen d'âge, a assuré la présidence pour le vote.

Récapitulatif de la réalisation de l'exercice budgétaire 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CREDITS 2013 (Budget Primitif + Décisions Modificatives)	Compte Administratif 2013	Taux de réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 159 €	217 467 €	98,78 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	383 000 €	339 374 €	88,61 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300 €		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000 €	52 €	5,23 %
042	AMORTISSEMENTS	40 000 €	36 927 €	92,32 %
		644 459 €	593 820 €	92,14 %

RECETTES		CREDITS 2013 (Budget Primitif + Décisions Modificatives)	Compte Administratif 2013	Taux de réalisation
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2012	8 959 €		
013	ATTENUATION DE CHARGES	11 000 €	17 052 €	155,02 %
70	PRODUITS DES SERVICES	50 500 €	52 934 €	104,82 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	552 000 €	517 100 €	93,68 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 000 €	13 450 €	61,14 %
		644 459 €	600 536 €	94,50 % *

*Taux d'encaissement des recettes de fonctionnement en ne tenant pas compte du solde N-1

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		CREDITS 2013 (Budget Primitif + Décisions Modificatives)	Compte Administratif 2013	Taux de réalisation
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	800 €		
2184	MOBILIER	2 260 €	2 260 €	100 %
2188	AUTRES	43 407 €	39 783 €	91,65 %
		46 467 €	42 043 €	90,48 %

RECETTES		CREDITS 2013 (Budget Primitif + Décisions Modificatives)	Compte Administratif 2013	Taux de réalisation
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2012	6 467 €		
040	AMORTISSEMENTS	40 000 €	36 927 €	92,32 %
		46 467 €	36 927 €	92,32 % *

*Taux d'encaissement des recettes d'investissement en ne tenant pas compte du solde N-1

Pascal CHARMOT renouvelle ses remerciements à celles et ceux qui au cours de l'année 2013 ont mené les engagements qui avaient été ceux déclinés dans les propositions budgétaires par les services comme par les élus, dans le cadre de la programmation du théâtre de l'Atrium.

12 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 : BUDGET ANNEXE THEATRE DE L'ATRIUM

Au terme de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est soumis au Conseil municipal le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal de Tassin la Demi-Lune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après vérification, il s'avère que les résultats budgétaires inscrits au compte de gestion du THEATRE de l'ATRIUM sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2013 de l'Atrium.

23401 - THEATRE DE L'ATRIUM TASSIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	46 467,49	644 459,18	690 926,67
Titres de recettes émis (b)	36 926,97	600 536,48	637 463,45
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	36 926,97	600 536,48	637 463,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	46 467,49	644 459,18	690 926,67
Mandats émis (f)	42 043,00	597 195,04	639 238,04
Annulations de mandats (g)	0,00	3 374,89	3 374,89
Dépenses nettes (h = f - g)	42 043,00	593 820,15	635 863,15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 716,33	1 600,30
(h - d) Déficit	5 116,03		

13 – BUDGET PRIMITIF 2014 – VILLE

Après présentation en Commission générale le 22 avril 2014 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 26 voix favorables et 7 contre (L. DU VERGER, MT FAYOLLE, J. RANC, C. DE LAVISON BERNARD, P. MARTIN, O. PONCIN, F. ROUSSELOT) d'adopter le Budget Primitif de la Ville – exercice 2014 qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	15 482 500 €	15 482 500 €
INVESTISSEMENT	14 422 887,77 €	14 422 887,77 €

TOTAL du BP 2014 : 29 905 387,77 €

Le vote du Budget Primitif 2014 présente cette année un caractère particulier dans le sens où il intervient postérieurement au vote du Compte Administratif 2013 et donc à la clôture de l'exercice précédent.

Cette échéance, inhabituelle à Tassin la Demi-Lune, a principalement deux incidences sur le vote du Budget Primitif :

- La première consiste à reprendre dès le vote du budget les crédits de reports. Pour mémoire les crédits de reports concernent exclusivement la section d'investissement. Il s'agit des dépenses qui ont été engagées en 2013 et qui n'ont pu être consommées avant la fin de l'exercice. De même cela peut concerner des recettes d'investissement qui ont été constatées en 2013 et dont les titres n'ont pas été émis.

Ces dépenses et recettes reportées sont traditionnellement réinscrites sur l'exercice suivant grâce à une décision modificative.

Le vote du budget intervenant cette année après la clôture de l'exercice, et donc la constatation de ces reports, il convient dès lors de les réinscrire lors du vote du budget. Ce sont ainsi 2 730 725,67 € de dépenses et 2 759 271,60 € de recettes reportées qui sont réinscrites en section d'investissement.

- La deuxième incidence concerne la reprise des soldes d'exécution. Lors du compte administratif 2013, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 2 861 862,19 € tandis que la section d'investissement enregistrait un déficit de 2 883 372,10 €.

Habituellement ces soldes d'exécution sont là encore réinscrits sur le budget suivant grâce à une décision modificative.

Il convient donc de mentionner ces montants lors de l'approbation de ce budget. A noter que l'excédent de fonctionnement 2013 (2 861 862,19 €) sera affecté directement en investissement afin de participer au financement des dépenses d'équipements.

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	15 482 500 €	15 482 500 €
Investissement	8 808 790 €	8 801 753,98 €
Restes A Réaliser	2 730 725,67 €	2 759 271,60 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement	2 883 372,10 €	
Affectation du solde d'exécution de la section de fonctionnement en Investissement		2 861 862,19 €
Section Investissement	14 422 887,77 €	14 422 887,77 €
TOTAL	29 905 387,77 €	29 905 387,77 €

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT & SON FINANCEMENT

- Les Dépenses de Fonctionnement -

Avec 15 482 500 €, la section de fonctionnement du Budget Primitif 2014 de la commune est en augmentation de +4,40% par rapport au budget précédent.

Les postes budgétaires qui enregistrent les évolutions les plus importantes concernent :

- Les frais de personnel augmentent de + 247 460 € (+4%)

Comme évoqué lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, cette progression s'explique en partie par la hausse du taux de cotisation retraite, la suppression du jour de carence, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégories C, des recrutements prévisionnels (rythmes scolaires).

- Atténuation de produit + 62 000 €

La hausse de ce chapitre budgétaire s'explique par la montée en puissance du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal). La participation de Tassin La Demi-Lune est estimée à 95 000 € en 2014.

- Autres charges de gestion courante + 355 254 € (+9%)

Cette évolution du poste des autres charges de gestion courante a pour origine la progression de la subvention versée par la ville au CCAS qui, avec 2 166 000 €, augmente de +216 000 € au regard du montant budgété l'année précédente.

Cette évolution s'explique par le financement sur 2014 d'une nouvelle structure Petite Enfance gérée en Délégation de Service Public par Alfa3A. La gestion du jardin d'enfants Interlune représente ainsi un coût annuel estimé à 90 000 €.

Cette progression s'explique également par la budgétisation sur 2014 du financement de la crèche La Capucine gérée en DSP par People and Baby. Ouverte en septembre 2011, cette structure représente un coût de 185 000 € par an. Financé en 2012 et 2013 grâce à des excédents disponibles sur le budget du CCAS, il convient à partir de 2014 d'augmenter la subvention de la ville afin d'équilibrer le budget de cette structure.

- Les Charges exceptionnelles + 76 720 €

L'évolution de ce poste budgétaire est due au paiement en 2014 de l'indemnité de sortie du SIPAG de 62 300 €. L'augmentation des annulations de titres expliquant le reste de cette hausse.

- Les charges à caractère général sont stabilisées à 0%

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de téléphonie, de location... nécessaires au bon fonctionnement des équipements communaux.

Il est proposé de reconduire une enveloppe identique à celle de 2013 sur 2014. A noter qu'en 2014 le budget communal devra assumer, entre autres, les charges liées à la gestion de l'Omega sur une année pleine.

Le gel de cette enveloppe conduit donc à dégager des économies sur la gestions des bâtiments municipaux afin de pouvoir assumer l'augmentation du périmètre d'intervention.

Enfin, il convient de noter que 1 721 000 € de dépenses d'ordre ont été constituées dans ce budget 2014. Ces dépenses de fonctionnement se retrouveront en recettes d'investissement et participeront à créer l'épargne brute dégagée par la commune.

Cette épargne permettra d'autofinancer 10% des dépenses d'équipement 2014.

- Les Recettes de Fonctionnement -

Avec 12 146 000 € de recettes, la fiscalité (directe et indirecte) constitue la principale source de financement de la section de fonctionnement.

Outre les 10 740 000 € d'impôts directs (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie), les produits issus de la fiscalité sont liés à la perception des droits de mutation (630 000 €), de la taxe sur l'électricité (340 000 €) ainsi que la Taxe locale sur la Publicité extérieure (180 000 €).

Les différentes dotations et participations perçues par la commune s'élèvent à 2 789 500 €. Composé essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement, cette dotation s'élève pour 2014 à 2 015 000 €.

II) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement -

Le montant des dépenses nouvelles de la section d'investissement pour 2014 s'élève à 8 808 790 €. A noter qu'il s'agit du budget d'investissement le plus important jamais proposé à Tassin la Demi-Lune.

Le remboursement de la dette représentera 1 000 150 €, hors remboursement éventuel de l'Ouverture de Crédit à Long Terme (OCLT) pour lequel 500 000 € ont été budgétés.

Dès lors, les dépenses d'équipements se chiffreront quant à elles à 7 147 140 € et concernent notamment :

- **Aménagements urbains et d'espaces publics**
 - Provision pour l'acquisition parking horloge (400 000 €)
 - Solde de l'aménagement du parc de l'Orangerie (30 000 €)
 - Poursuite de l'opération Méginand (56 500 €)

- Continuation des travaux d'éclairage public (100 000 €)
- Rénovation des jeux d'enfants (10 000 €)
- **Création, rénovation, restructuration des écoles**
 - Restructuration de l'école Alaï (4 526 000 €)
 - Différents travaux estivaux dans les écoles (rénovation de classes, création de salle informatique...) pour 71 000 €
 - Rénovation des sols souples de l'école Leclerc (10 000 €)
- **Création, rénovation, restructuration d'équipements publics**
 - Plan d'action d'économies d'énergies (100 000 €)
 - Plan d'action de mises en accessibilité (100 000 €)
 - Restauration de l'Eglise Saint-Claude (500 000 €)
 - Aménagement d'équipements sportifs (600 000 €)
 - Solde du bâtiment multi-associatif L'Omega (53 500 €)
 - Différents travaux de rénovation dans les bâtiments municipaux (232 500 €). Cela concerne entre autres la poursuite des travaux de sécurisation (20 000 €), des travaux au restaurant Leclerc pour 31 000 €, à la médiathèque (19 000 €), à l'Atrium (14 000 €) etc...

A noter que la seule opération liée aux travaux de construction d'un groupe scolaire à Alaï représente 63% des dépenses d'équipement brut 2014.

- Les recettes d'investissement -

L'emprunt d'équilibre nécessaire au financement de ces dépenses d'investissement s'élève à 5 466 103,98 € et représente la principale recette d'investissement.

Les recettes externes d'investissement permettent de financer 14% des dépenses d'équipement brut et se décomposent comme suit :

- 40 000 € de subvention du département du Rhône pour le groupe scolaire d'Alaï
- 910 000 € de Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- La Taxe d'Aménagement (remplace la Taxe Locale d'Equipement) pour 30 000 €
- 29 500 € de recettes dans le cadre du programme de mise en valeur du plateau de Méginand

SECTION DE FONCTIONNEMENT

**RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT**

15 482 500 €

**DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT**
13 761 500 €

dont intérêts de la dette
333 000 €

Epargne Brute
1 721 000 € (11% des Recettes)

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Epargne Brute

1 721 000 €

**Remboursement capital de
la dette : 1 000 150 €***

Epargne Nette
720 850 €

Epargne Nette
720 850 € (10% des dep. d'équip.)

Emprunt*
5 466 253,98 € (76% des dep. d'équip.)
Ressources externes Invest.
1 009 500 € (14% des dep. d'équip.)

**Dépenses
d'équipement brut**
7 203 640 €

*Hors montant de 500 000 € lié à l'Ouverture de Crédit à Long terme

Pascal CHARMOT souligne les engagements financiers importants de 2014. Concernant les dépenses d'investissement, il précise que l'année 2014 est toute particulière et même exceptionnelle puisque c'est la première fois que nous dépassons largement le montant de 8 millions d'euros d'investissement; ceci est dû au fait que l'école d'Alai va prélever à peu près la moitié de nos crédits d'investissement. Concernant les équipements sportifs, Pascal CHARMOT revient sur la réalisation d'un terrain synthétique de foot homologué en niveau V nécessaire. Il explique que quand on parle de projet, de recherche du site qui convient le mieux pour tel équipement et

telle discipline, nous savons aussi que ce projet est important, et au plus tôt, pour le club. Cela étant, nous venons aussi de prendre connaissance des résultats de l'étude demandée par l'équipe précédente pour son implantation au stade du Sauze en lieu et place du terrain existant. Nous devons regarder cette proposition avec les autres demandes et besoins d'équipements sportifs sur le site, notamment pour le tennis, et sur les autres sites de la commune. Cela demande de la réflexion au sein de l'équipe municipale et surtout avec tous les utilisateurs. Donc pour traiter cette bonne adéquation avec la pratique des sports dans la commune, il va falloir regarder les questions d'accessibilité sur l'ensemble des sites et, dans le projet qui nous a été présenté sur le site du Sauze, tout n'est pas réglé en la matière. Il faudra également travailler sur les moyens techniques à mettre en œuvre pour réaliser et surtout entretenir nos équipements, sur le coût global de ceux-ci pour garder la maîtrise de nos investissements et la pertinence de leur localisation ou choix d'implantation ainsi que leurs contraintes. Si on reprend l'enveloppe budgétaire de 600 000 euros, ils doivent nous permettre de démarrer avec un crédit mobilisable une fois la réflexion menée sur la meilleure implantation et la meilleure organisation de nos équipements sportifs sur la commune. C'est un rendez-vous important pour le sport à Tassin la Demi-Lune qui nécessite un temps de réflexion pour tous avant de prendre les décisions définitives.

Julien RANC rappelle que son équipe ne souhaite pas s'inscrire dans une démarche d'opposition systématique mais bien être une force de proposition vigilante durant l'ensemble du mandat. Il explique qu'après étude des documents fournis et audition de la municipalité en Commission générale, son groupe a décidé à la majorité de se prononcer contre ce projet de budget. Ce choix n'est pas une posture et il en explique donc les motifs. Les options politiques prises par la majorité ne sont pas celles dans lesquelles ils se seraient engagés s'ils avaient été en gestion dès le 5 avril 2014. Ils estiment que le projet de budget et sa présentation générale lors du Débat d'Orientation Budgétaire manquent de sincérité (il parle de sincérité sur le plan budgétaire, pas de sincérité sur le plan politique) car sont dénoncées plusieurs baisses de dotations, notamment de l'Etat, mais n'est pas évoquée la prévisible baisse du budget communal du fait de certaines promesses électorales, notamment s'agissant du logement aidé et de la volonté de la municipalité d'y mettre un frein et peut-être même de stopper la construction de logements aidés sur notre commune, quitte à être hors la loi. Par ce refus, en estimation basse, notre Ville devra s'acquitter de pénalités de 273 000 euros et en estimation haute de près de 300 000 euros, ce qui veut dire que nous décidons de renoncer à 2 millions d'euros de recettes durant le mandat. De même, certaines dépenses qui se solderont peut-être cette année ne sont délibérément pas évoquées dans le projet ou alors parfaitement minorées, notamment le rachat du parking de l'horloge provisionné à 400 000 euros dans le budget mais qui est une vente estimée à 700 000 euros du propre aveu du maire lors de la Commission générale, sans compter le doublement de la capacité du parking ce qui risque d'atteindre les 2 millions d'euros soit un global à 3 millions avec l'assistance maîtrise d'ouvrage. Quant au terrain Simon, l'achat intégral du terrain n'est pas évoqué dans les documents d'orientation ni même légèrement provisionné dans le budget. L'estimation de la dette en DOB et celle qui a été donnée en passage au Compte administratif de 10 à 14 millions d'euros est indiquée hors acquisition foncière. De deux choses l'une, c'est soit une vue de l'esprit soit un déni de la réalité. Notre dette sera irrémédiablement plus élevée compte-tenu de l'achat du terrain Simon qui est évalué à près de 5 millions d'euros, chiffre qui a été donné lors de la Commission générale. Ils voteront contre ce projet de budget car certaines dépenses indiquées ne sont pas à leur sens utiles ou largement supérieures aux besoins exprimés par les usagers, notamment l'étude de pré-programmation d'une nouvelle cuisine centrale évoquée en Commission et provisionnée à 25 000 euros alors

qu'on sait déjà que notre production de repas est inférieure de 200 repas à nos besoins. Il reste convaincu que nos services seraient tout-à-fait à même de récolter les données nécessaires pour confirmer le caractère impératif de cette extension de notre cuisine centrale.

Le projet de chauffage de l'église Saint-Claude les interpelle également avec des travaux d'investissement provisionnés à 500 000 euros. Nous avons consacré déjà 1,2 million d'euros à notre église lors du dernier mandat. Il y a des dépenses prévisionnelles qui sont de 1 358 000 euros pour l'intérieur de l'église et donc pour des travaux d'entretien qui à l'époque étaient tout-à-fait justifiés. Mais aujourd'hui, le projet d'installation de chauffage par le sol et l'installation de pierres de taille sur le même sol les interpellent. Le précédent maire, qui était conscient du caractère légèrement tendancieux de cette dépense au regard de la loi de 1905, avait mis ces investissements sous le coup d'une participation du public via une souscription auprès de la Fondation de France et aujourd'hui nous n'avons pas de nouvelles des résultats de cette souscription et, pour l'instant, le projet est intégré finalement au seul budget de la mairie. Alors vous nous avez expliqué que comme tout propriétaire d'un logement, nous devons assurer au locataire les conditions minimales pour vivre dans le bien dont nous sommes détenteurs mais entre entretien et embellissement du bien, il y a un monde qui est délimité par la loi et aussi, d'autres moyens de chauffage moins coûteux et tout aussi efficaces que le chauffage par le sol existent et peuvent être adoptés. Pour l'instant, ils trouvent dommageable que ce ne soit pas un peu plus étudié dans le budget mais il y aura une délibération dans ce sens dans les prochains mois. Enfin, certains des projets sur lesquels l'ensemble des candidats aux élections municipales s'étaient engagés ne figurent pour l'instant pas dans ce budget. Tandis qu'une étude de pré-programmation sur un projet qu'on sait être inutile est lancée, d'autres études parfaitement nécessaires manquent à l'appel comme la création d'un équipement sportif dédié à la gym, au hand et au volley, en lieu et place de nos équipements vieillissants; il n'y a pas d'étude engagée sur ce sujet. Il n'y a pas d'étude précise pour la construction de la nouvelle école sur le terrain Simon et éventuellement remplacer ces fameux préfabriqués de la maternelle Demi-Lune, la refonte du plan de circulation, l'implantation de crèche ou la réalisation du fameux nouveau relais d'assistantes maternelles dans le Bourg ne sont pas non plus indiqués dans ce projet de budget. Et il manque surtout la sécurité, la promesse de doubler le nombre d'agents de police ou d'implanter les caméras de vidéoprotection qui sont des mesures coûteuses figureront peut-être dans le budget 2015. Enfin, il rappelle que s'ils se prononcent contre ce projet de budget, ils soutiendront beaucoup de délibérations dans l'année dont celle du terrain du Sauze (la construction et la mise en synthétique).

Pierre MARTIN explique que son groupe politique a pris connaissance de ce premier budget qui est celui d'une équipe qui vient d'être élue. Et il s'étonne de ne pas retrouver ce que le maire avait annoncé pendant sa campagne, notamment la vidéoprotection qui était aussi chère à leur liste. Ils ne trouvent pas non plus beaucoup de dispositions pour les seniors, ce qui les interpelle. Et sur le plan des dépenses de fonctionnement, une hausse de 4% de la masse salariale est annoncée dans le budget primitif, expliquée par des dépenses subies. Mais où sont donc les embauches annoncées pour la police municipale, point qui était aussi commun aux deux programmes et qui n'apparaît pas dans la masse salariale ? Une stagnation des charges de caractère général est également annoncée alors que nous sommes dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie particulièrement important et que nous aurons à supporter une année complète de fonctionnement de l'OMEGA. Cette stagnation est, en réalité, une très forte baisse et il n'est pas du tout expliqué de quelle façon cette baisse va être financée. Donc ces différents points posent la question de la sincérité de ce budget, en quoi est-il le reflet des projets de campagne, est-ce là le

nouveau souffle pour la Ville de Tassin la Demi-Lune ? A la vue de ces éléments, ils ont tendance à en douter. Et ils s'interrogent aussi sur la sincérité d'autres points : 400 000 euros pour l'acquisition du parking de l'horloge (M. Bergeret a annoncé de façon erronée que 296 000 euros avaient été mis de côté auparavant, non, il s'agissait de l'acquisition définitive et complète du parking d'Alaï et non de l'horloge) alors qu'ils ont, pour leur part, une évaluation de France Domaines qui fait état de 860 000 euros, est-ce là un enterrement de ce projet ? N'est-ce pas une occasion pour la commune d'acquiescer enfin ce parking qui appartient au Sytral ? 107 000 euros sont budgétés pour l'amélioration de l'éclairage public qui est aussi un élément de sécurité, c'est tout-à-fait insuffisant par rapport aux besoins de la Ville. Et puis l'aménagement du stade du Sauze, ce projet est pertinent et ils le soutiendront mais ils ont compris que ce projet allait être enterré ou modifié si considérablement qu'il s'agit d'un autre projet à la sortie. Donc finalement, le projet de la municipalité pour la ville se limite à la reprise d'une politique conduite antérieurement par l'équipe précédente. Il demande alors si l'intention de la municipalité est simplement de continuer la politique de Jean-Claude Desseigne ? C'est pour cette raison de sincérité que leur groupe va voter contre ce budget et parce que leur vigilance commence ce soir, ils souhaiteraient travailler sur des budgets qui reflètent la réalité et non pas sur des chiffres annoncés pour mieux les enterrer après.

Pascal CHARMOT répond qu'il a bien compris que Monsieur RANC est un homme pressé qui a tendance à vouloir un peu brûler les étapes. Mais, pour des projets qui sont sur une mandature voire sur deux, il y a des décisions à prendre progressivement et quand il y a des études qui sont lancées (il y a 140 000 ou 150 000 euros d'études qui visent un certain nombre d'objectifs d'équipement notamment dans le domaine sportif), il n'y a pas un projet de nouvel équipement sportif tout clé en main ficelé à soumettre au vote ce soir.

Quant aux promesses électorales ou choix qui pourraient impacter le budget de la Ville, la vidéo protection sera mise en place sur Tassin la Demi-Lune dans les 10 à 12 mois, le temps de terminer la consultation avec les autorités en charge de l'étude engagée précédemment et de définir avec les acteurs concernés, notamment les commerçants, les sites sur lesquels il sera nécessaire de les implanter et d'informer le public, les habitants, les conseils de quartiers. Le chiffrage sera ainsi ajusté pour proposer une décision modificative en cours d'année inscrivant des dépenses à la fois raisonnables, encadrées et adaptées à ce qui doit être fait. Sur la police municipale, le maire confirme la volonté déterminée (comme pour d'autres listes) d'augmenter l'effectif, il y a une progression qui se fait (deux nouveaux agents arrivent) mais on ne peut pas doubler l'effectif de la police municipale le 30 avril 2014. C'est un objectif à atteindre sur la mandature et les moyens seront mis. Aujourd'hui, en 2014, sur les dépenses de personnel, il y a un certain nombre d'exigences et de contraintes pour l'essentiel imposées.

Contrairement aux autres années où on travaillait 4 à 5 mois avant le vote du budget, ce qui permettait d'anticiper un certain nombre de dossiers et d'échanges pour regarder les contraintes et préparer les propositions budgétaires, cette année, il faut décider avec les paramètres financiers du moment et dans l'immédiat. Le maire demande à être excusé de n'avoir eu aucune explication à sa demande l'an dernier pour connaître les raisons pour lesquelles nous n'avons ni présentation de DOB ni vote du budget. Il faut donc considérer maintenant que certains paramètres financiers sont déterminés sur le plan des dotations de l'Etat et de l'évolution des recettes. Il faut faire avec cette réalité et ajuster nos dépenses en fonction de tout cela. Mettre plus de dépenses, c'est possible, mais il faut mettre les recettes en face. Et plus on met de recettes, comme le budget est équilibré, plus on mettra de dépenses en face donc il faut savoir les encadrer. Nous sommes aussi dans une période de transition avec des orientations à mener dans les 8 mois mais l'exercice budgétaire a démarré, un certain

nombre d'engagements ont déjà été pris, des dépenses réalisées, des contrats notifiés, des prestations engagées et il faut faire attention à tout cela. Et c'est aussi ça le sérieux budgétaire et la sincérité. Nous devons dire que nous sommes sur un budget de transition sans ignorer les perspectives et on en inscrira certaines au cours de l'année 2014.

Sur les inscriptions budgétaires pour les acquisitions potentielles du terrain Simon ou du parking de l'horloge, le maire explique qu'il n'a pas à ce jour d'accord entre le Sytral et la Ville pour l'acquisition du terrain de l'horloge. Donc une provision est inscrite. Et il prendra le temps de la discussion pour clarifier les intentions du Sytral pour le faire au meilleur prix et dans les meilleures conditions, pas seulement sur la base d'une indication du service des Domaines et il reviendra devant le Conseil municipal.

Pour le terrain Simon, le maire confirme que c'est une charge qui augmentera la dette de la commune mais il compte sur tous pour expliquer au Grand Lyon et demain à la Métropole que Tassin la Demi-Lune a fait beaucoup d'effort dans les années passées pour accueillir de la population, pour mener des projets d'équipement pour répondre aux attentes de la population et que quand il faut se donner les moyens d'avoir du foncier et de préparer des projets d'avenir, on ne peut pas y arriver tout seul tout le temps. Parce qu'il est prêt à mettre 28 à 30 millions d'euros sur une mandature mais c'est de plus en plus contraignant d'y arriver seul et les contribuables Tassilunois ne peuvent pas toujours mettre la main à la poche. Même si plus il y a de contribuables, plus il y a de bases et elles évoluent mais il y a aussi plus de charges. Pour simplifier, aujourd'hui 1 Tassilunois, c'est un coût de 1100 à 1200 euros par habitant. Et quand on regarde les recettes fiscales, si on fait le rapport par le nombre d'habitants, 1 Tassilunois c'est 550 à 580 euros de recettes. Cela veut dire qu'il faut aller chercher presque l'équivalent auprès d'autres sources de financement. Et ce n'est pas les orientations de l'Etat et du gouvernement qui nous donnent beaucoup de perspectives intéressantes et rassurantes sur la capacité de la commune à pouvoir s'appuyer sur des moyens financiers nouveaux ou ne serait-ce que les conserver. Donc il va bien falloir aller voir nos partenaires avec lesquels nous avons des relations privilégiées à entretenir et il assumera et assurera sa responsabilité en tant que conseiller communautaire et maire de Tassin la Demi-Lune. Il compte sur tous parce que Tassin la Demi-Lune a beaucoup œuvré, a grandi. Mais grandir et puis financer seul les besoins pour l'avenir pour répondre aux attentes de la population (nous avons pris l'engagement de le faire sur un certain nombre de projets) nécessitera de l'aide et la solidarité à laquelle il aspire et espère, c'est-à-dire la solidarité de territoire qui consiste à faire en sorte que nos partenaires financiers dont le Grand Lyon ne nous ignorent pas et accompagnent Tassin la Demi-Lune. Enfin, 2014 nécessite beaucoup d'efforts sur la réalisation d'un équipement majeur de la commune, à savoir l'école d'Alaï. Il y a encore beaucoup de travail pour financer ce projet et accompagner la politique scolaire et Petite Enfance. Il faudra donc être vigilant sur l'affectation de nos moyens et ce que nous pouvons d'ores et déjà mettre au budget et assurer de réaliser. Des projets il y en aura et certains sont partagés par tous mais la sincérité, c'est de se mettre dans cette perspective de travail dans l'intérêt général des Tassilunois, de regarder dans quelles conditions nous allons agir, avec quels moyens et des économies il faudra en faire. Ce sera un gros travail dans la préparation du budget 2015 de faire des économies sur notre fonctionnement pour pouvoir assurer un certain nombre d'objectifs en sachant que les lendemains seront moins faciles mais il espère que l'ensemble des élus l'aidera à les rendre meilleurs.

Julien RANC revient sur son intervention pour préciser qu'il parlait d'une étude et de priorisation des études pour l'équipement sportif. De plus, il regrette d'être attaqué sur sa jeunesse comme le faisait le maire précédent. Sur le terrain Simon, il pense que le contribuable tassilunois payera quand même. Il ajoute que la baisse des dotations d'1,5 milliard d'euros a été décidée en 2010 sous le gouvernement de François Fillon.

Enfin, il est d'accord qu'il faut du temps pour faire un budget mais il pense que Pascal CHARMOT a eu du temps pour se préparer en étant élu de la commune depuis 19 ans, adjoint pendant 9 ans et ayant démissionné il y a un an. Il pense donc qu'il a eu du temps avec son équipe constituée depuis longtemps donc il y avait moyen déjà d'étudier un petit peu certains points et d'éviter d'arriver parfois avec des projets qui ne sont pas finalement inscrits dans ce budget mais il aura encore plus de temps pour 2015 donc on aura un excellent budget en 2015.

Pascal CHARMOT conclut en remerciant Monsieur RANC.

14 – BUDGET PRIMITIF 2014 – THEATRE DE L'ATRIUM

Après présentation en Commission générale le 22 avril 2014 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif de l'Atrium – exercice 2014 qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	618 100 €	618 100 €
INVESTISSEMENT	49 351 €	49 351 €

TOTAL du BP 2014 : 667 451 €

(A noter que le budget annexe de l'atrium est un budget H.T.)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif du Théâtre de l'Atrium s'élève à 618 100€ dont 15 675,51€ de solde d'exécution de la section de fonctionnement 2013.

Seul le chapitre 012 – Charges de personnel – enregistre une augmentation de 15 000€ soit 4,42 %. L'idée d'externaliser le ménage du bâtiment lors de la préparation du budget 2013 (35 000€) a finalement été abandonnée au profit du recrutement direct d'un agent.

Afin de permettre d'équilibrer ce budget, la subvention de la Ville nécessaire au financement du Théâtre de l'Atrium s'élève à 531 924€ H.T. contre 537 000€ H.T. en 2013.

Le Conseil Général du Rhône participe également au financement de ce budget annexe à hauteur de 13 000€.

Les recettes de billetterie (40 000€) et de locations de salle (16 000€) complètent les recettes de fonctionnement de l'exercice 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se chiffre à 49 351€ pour 2014. Ces crédits ont pour vocation de permettre entre autres le renouvellement de divers équipements scéniques. Le changement du système de sonorisation est également envisagé.

Enfin, il convient de souligner que ces dépenses d'investissement sont entièrement autofinancées.

Julien RANC demande si on a eu un peu plus d'informations sur la baisse du budget de fonctionnement prévue ou pas ?

Pierre BERGERET répond que la baisse du budget de fonctionnement est essentiellement due aux frais de nettoyage qui sont assurés maintenant par une société.

Pierre MARTIN remarque que ce soir ils ont peu d'informations sur le budget de l'Atrium, même s'ils avaient eu quelques informations supplémentaires en Commission générale. Il leur avait semblé que le budget de Plume de lune était raboté de 5 000 euros dans les documents communiqués. Donc ils aimeraient avoir soit une non-confirmation soit une explication.

Il rappelle que Françoise ROUSSELOT avait attiré l'attention du Conseil sur les 100 000 euros de travaux nécessaires pour la réfection des gradins qui présentent des risques de sécurité notamment pour les personnes qui travaillent à l'Atrium et demande des explications sur ces points.

Pascal CHARMOT répond que concernant le financement de Plume de Lune, il y a deux sources de financement. Il y a le financement par l'Atrium pour des aspects par exemple de communication et d'organisation puisque c'est dans le site et il y a aussi un financement par la Ville donc l'enveloppe de la manifestation du Salon Plume de Lune est plutôt de l'ordre de 35 000 à 40 000 euros de dépenses globales, c'est l'enveloppe moyenne constatée lors de cette manifestation. Il faudra simplement vérifier l'affectation de ces crédits mais il y a aucun problème pour continuer à être dans l'enveloppe habituelle pour assurer cette manifestation dans les conditions de satisfaction et de réussite qu'on connaît.

Concernant les gradins, il y a déjà un report de provisions de 100 000 euros de 2013 sur 2014. On verra en cours d'année s'il faut compléter, on se renseignera sur la nécessité voire l'urgence et l'échéance à laquelle il faudra réaliser ce remplacement.

15 – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE CLEMESSY CONSTRUCTION DU POLE MULTI-ASSOCIATIF

Dans le cadre de l'opération relative à la construction du Pôle multi-associatif, le lot n° 15 "Electricité/courants forts et courants faibles" a été attribué à l'entreprise CLEMESSY le 20 avril 2011 pour un montant de 345 865,82€ HT.

En cours de chantier, 2 avenants ont été conclus pour un total de 27 404,88€ HT soit +7,92%. Le montant du marché de l'entreprise se montait donc à 373 270,60€ HT.

Le chantier n'a pu être réalisé dans les 14 mois initialement prévus notamment à la suite de liquidations judiciaires de 3 entreprises, obligeant la maîtrise d'ouvrage à relancer des procédures, conformément au Code des Marchés Publics, afin de

désigner de nouveaux titulaires. Ainsi, la date d'achèvement des travaux a été fixée au 5 juillet 2013, soit avec un retard de 11 mois.

L'ouvrage a été réceptionné avec des réserves le 16 août 2013, avec effet au 5 juillet 2013. L'ensemble des réserves de ce marché ont été levées en date du 6 janvier 2014.

Par courrier du 18 septembre 2013, la société CLEMESSY a transmis au maître d'œuvre son projet de décompte final accompagné d'un mémoire en réclamation.

L'entreprise a ensuite transmis à la commune par courrier du 1er octobre 2013 son projet de décompte final et son mémoire en réclamation. Dans ce dernier état, l'entreprise faisait état de différents surcoûts liés au retard de 11 mois pris dans l'exécution du chantier.

Les préjudices invoqués portaient notamment sur la perte de productivité sur ce chantier, l'augmentation des coûts de main d'œuvre, l'incidence sur la gestion du projet et du chantier, les incidences sur les études d'exécution et sur la structure chantier.

L'Entreprise fait état d'un préjudice évalué à 76.365,94 € HT.

En janvier 2014, les parties se sont rapprochées afin de rechercher une solution amiable et négociée à cette situation litigieuse.

L'analyse du mémoire en réclamation par la maîtrise d'œuvre CLEMENT VERGELY a montré que certaines réclamations de l'Entreprise n'ont pas à donner lieu à un règlement complémentaire de la part du maître d'ouvrage. C'est le cas pour les postes suivants :

Perte de productivité et augmentation des coûts de main d'œuvre : 34 537,50€ H.T.

Incidence sur les études d'exécution : 13 992,00€ H.T.

Incidence sur la structure chantier : 5 850,00€ H.T.

Pour un montant total : 54 379,50€ H.T.

Selon le maître d'œuvre, 2 postes mentionnés sur le mémoire en réclamation pouvaient donner lieu à discussion :

Incidence sur la gestion du projet (Coût du Responsable d'affaire : 16 362,00€ H.T.

Incidence sur la gestion du chantier (Coût du Chef de chantier) : 5 624,44€ H.T.

Pour un montant total : 21 986,44€ H.T.

Aussi, la commune a négocié avec l'entreprise CLEMESSY afin de réétudier son mémoire en réclamation sur la base de :

50% / Incidence sur la gestion du projet (Responsable d'affaires) : 8 181,00€ H.T.

Incidence sur la gestion du chantier (Chef de chantier) : 5 624,44€ H.T.

Pour un montant total : 13 805,44€ H.T.

A la suite de cette négociation, l'entreprise a renvoyé un mémoire en réclamation en date du 7 février 2014 portant son préjudice à 16 730,44€ H.T :

Incidence sur la gestion du projet (Responsable d'affaires)	: 8 181,00€ H.T.
Incidence sur la gestion du chantier (Chef de chantier)	: 5 624,44€ H.T.
Incidence sur la structure chantier (véhicule + container + outillage mobilisé)	: 2 925,00€ H.T.

Pour un montant total : 16 730,44€ H.T.

La somme de 16 730,44€ HT correspond à 21,90% du montant du préjudice initialement sollicité par l'entreprise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel ci-joint avec l'entreprise CLEMESSY.

16 – TARIFS DU THEATRE DE L'ATRIUM – SAISON 2014/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs du Théâtre de l'Atrium pour la saison 2014 / 2015 conformément au document ci-joint.

Les tarifs de la Billetterie et les tarifs de location de salle sont reconduits à l'identique sur la saison 2014/2015.

Seule nouveauté : afin d'harmoniser la tarification sur l'ensemble des lieux partenaires de la 16^{ème} Biennale de la Danse, un tarif spécifique est prévu. Cette disposition particulière fera l'objet d'une Convention détaillant les tarifs applicables pour chaque catégorie de spectateurs.

Depuis sa création, les montants encaissés par le Théâtre de l'Atrium au titre de ces tarifs s'établissent comme suit :

	Billetterie	Vente boissons	Location de salles	Encarts publicitaires	TOTAL
Année 2003	56 919	134	22 230	538	79 821
Année 2004	42 199	296	20 100		62 595
Année 2005	50 942	2 111	12 440		65 493
Année 2006	64 347	1 230	30 336		95 913
Année 2007	42 191	418	30 756		73 365
Année 2008	45 717	468	23 942		70 127
Année 2009	46 843	1 881	21 175		69 899
Année 2010	42 205	252	21 815		64 272
Année 2011	46 627	441	21 454		68 522

Année 2012	39 071	415	16 360	55 846
Année 2013	52 580	354	13 450	66 384

17 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - MANDAT 2014-2020

Dans le cadre des fonctions d'élu local, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par les articles L2123-20, L2123-22, L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant des indemnités est calculé en fonction d'un pourcentage maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique : Indice brut 1015 (indice majoré : 821). Ce pourcentage est fixé à 90% pour l'indemnité du maire (3 421,32 € Brut) et 33% pour l'indemnité de chaque adjoint (1 254,49 € Brut par adjoints). Ces indemnités peuvent être majorées de 15% au titre de commune chef-lieu de canton.

A noter que l'exécutif ne souhaite pas appliquer la majoration de 15% octroyée au titre du chef-lieu de canton.

Les indemnités de fonction attribuées peuvent varier sans dépasser le pourcentage maximal défini à l'alinéa précédent et dans la limite de l'enveloppe composée de l'indemnité brute maximale allouée au maire et aux adjoints.

A compter du 1^{er} Mai 2014, le montant des indemnités de fonction est fixé au taux suivants :

- **L'indemnité de fonction brute allouée à Monsieur le Maire** est fixée au taux maximal de 65,80 % de l'indice 1015 (Population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants)
- **Les indemnités brutes des Adjointes** sont fixées à 24,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1015 (Population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants)
- **Les indemnités brutes des conseillers délégués** sont fixées à 11,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1015 (Population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants)
- **Les indemnités brutes des conseillers municipaux** sont fixées à 2,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1015 (Population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants)

Il convient de préciser que le montant de l'enveloppe ainsi redistribuée se chiffre à 13 419 €, sans augmentation par rapport à celle du mandat précédent.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante par le conseil municipal est joint au présent rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de fixer les taux des indemnités de fonctions comme présentés ci-dessus et récapitulés dans les tableaux ci-annexés**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prélever les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget, Chapitre 65, Article 6531**

18 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Laurence DU VERGER explique qu'elle a été interpellée par une institutrice de l'école Baraillon et par une famille concernant un problème récurrent et vraisemblablement commun à d'autres écoles. Devant cette école comme devant d'autres écoles, figurent des places de stationnement réservées aux familles dont les enfants sont porteurs de handicap. Il se trouve que ces places sont systématiquement occupées par des familles qui n'en ont pas du tout le souci et qui ont même parfois des attitudes un peu provocantes. Elle demande si on peut intervenir auprès de la Police municipale pour qu'elle se montre intransigeante face à ces situations ? Et est-ce qu'on peut imaginer peut-être une campagne de sensibilisation des familles sur ces situations ?

Pascal CHARMOT répond que la Ville a eu connaissance des comportements tout-à-fait inacceptables et tout-à-fait intolérables surtout dans la façon dont la ou les personnes, à l'école du Baraillon, se sont imposées sur la place réservée aux handicapés sans y avoir l'autorisation et sans relever d'une difficulté qui aurait justifié que la personne s'y installe, avec des propos tout-à-fait déplacés et à la limite injurieux et, en tout cas, vraiment intolérables. Il précise qu'il a rencontré la maman avec l'enfant handicapé en présence du chef de la Police municipale, de M. François SINTES en charge de la sécurité et de M. Jacques BLANCHIN en charge du handicap. Il indique que l'intransigeance de la Police municipale que Laurence DU VERGER souhaite, il la souhaite aussi. Il n'empêche que nous pouvons encore faire acte de pédagogie et rappeler à ces personnes qui ont ces comportements tout-à-fait inacceptables ce que cela représente d'être une journée seulement avec un enfant handicapé ou une personne dépendante à devoir gérer tous les aspects de la vie au quotidien. Cela mérite effectivement une action forte de sensibilisation et de pédagogie et nous allons nous y employer car tout le monde comprendrait qu'il n'est pas envisageable de faire vivre aux familles qui ont des enfants handicapés ou en difficulté de telles situations et surtout dans l'environnement de l'école avec les autres enfants, même si à tous les endroits le handicap doit être une vigilance de chaque instant pour le respecter et favoriser le vivre-ensemble. Nous ferons ces actions, la Police municipale s'y est déjà employée et va renforcer sa présence sur l'école du Baraillon, les verbalisations existent et existeront encore mais il aimerait tellement que nous n'ayons pas besoin de le faire.

Claire SCHUTZ confirme que la Police municipale est venue récemment à l'entrée de l'école Baraillon et qu'elle va initier avec Jacques BLANCHIN une action pédagogique.

Pascal CHARMOT précise qu'il a reçu la maman avec l'enfant qui a été pénalisé et qu'il compte recevoir la personne qui a le comportement inadapté très prochainement. Et si nous n'arrivons pas à une situation satisfaisante, « normale », il sera possible d'envisager de remettre en cause l'inscription à la rentrée prochaine à

l'école du Barailon de l'enfant de la famille qui ne se comporte pas bien, même si ce n'est franchement pas le souhait ni l'objectif. Si vraiment on n'arrive pas à s'entendre, il faut que chacun assume ses responsabilités mais il espère et il pense qu'il n'aura pas besoin d'en arriver là. Avec une discussion, ça devrait s'améliorer.

La séance est levée à 22h45.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 12 Mai 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Charmot', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text, likely the name of the commune and the title of the signatory.

Le Maire,
Pascal CHARMOT